

**Ardèche
Rhône
Coiron**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Logement
Habitat



AUJOURD'HUI
POUR
L' **Habitat**

Dans toutes nos communes,
**rénovons nos logements
& nos maisons**

Aujourd'hui pour l'Habitat est un programme de réhabilitation du parc privé de plus de **12 millions d'euros mobilisés sur 5 ans** (2020-2025), porté par la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (**CCARC**).

5 ans **12** M€ **15** communes



LES OBJECTIFS

Réparer

Suite au séisme intervenu le 11 novembre 2019 sur l'ensemble du territoire.

Rénover

Les logements pour réduire les consommations énergétiques, améliorer le confort, adapter au vieillissement ou au handicap.

Redynamiser

Les centres bourgs du Teil, Baix, Cruas et Rocheмаure.



DES AIDES POUR

La réparation post-séisme : prise en charge d'une partie du montant des travaux après indemnisation de l'assurance.

La rénovation énergétique : isolation thermique, chauffage, menuiseries, etc.

L'adaptation du logement au vieillissement ou à une situation de handicap : accessibilité, sanitaires adaptés, etc.

La réhabilitation du logement : travaux lourds de réhabilitation d'un logement dégradé (mise aux normes électricité, ventilation, etc.), occupé ou vacant.

En complément, des aides et primes locales pour : le ravalement de façade, l'accession à la propriété, l'organisation en copropriété, etc.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ

La CCARC a missionné **SOLIHA Drôme**, association loi 1901, en collaboration avec **SOLIHA Ardèche**, pour accompagner les ménages dans leur projet de travaux et dans le montage de leur dossier de demande d'aide financière.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

*Sous conditions de ressources.
Occuper le logement au moins
6 ans après travaux.*



PRIMO-ACCÉDANTS (avec ou sans projet de travaux)

*Sous conditions
de ressources.*



PROPRIÉTAIRES BAILLEURS & INVESTISSEURS

*Louer le logement au moins 9 ans
à loyer plafonné, à des ménages
sous conditions de ressources.*



SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES

QUELLES SONT LES CONDITIONS GÉNÉRALES ?

Le logement doit être destiné à la **résidence principale** de celui qui occupe ou qui compte occuper le logement.

Les travaux doivent être réalisés par un ou des **professionnels** du bâtiment.

Les projets de plus de 100 000 € HT doivent être accompagnés par un maître d'œuvre.

Le logement doit être situé dans une des **communes de la Communauté de communes**.

Les aides à la rénovation énergétiques sont accessibles à tous dans le cadre d'un partenariat avec l'ALEC 07.

QUELLES SONT LES AIDES ?

Financement

entre **25%** et **100%**

DU MONTANT DES TRAVAUX

Déduction fiscale

jusqu'à **85%**

POUR LES LOGEMENTS LOCATIFS

*SOLIHA Drôme vous accompagne également sur la constitution de dossiers de demande de prêts
afin de permettre la réalisation de votre projet.*



Ils en ont bénéficié !

Propriétaire occupant



Couple avec 2 enfants
Revenu fiscal de réf.... 78 500 €

MONTANT TRAVAUX

- Post-séisme 114 033 €



AIDES ET SUBVENTIONS

- Assurance 83 273 €
- Anah 11 764 €



Restant à charge 18 996 €

Primo accédant



Projet d'achat avec travaux en secteur renforcé, éligible au Prêt à l'Accession Social.

MONTANT TRAVAUX

- Rénov. énergétique... 38 000 €



AIDES ET SUBVENTIONS

- Anah 19 500 €
- CCARC 5 000 €



Restant à charge 13 500 €

Propriétaire en situation de handicap



Revenu fiscal de réf.... 14 800 €

MONTANT TRAVAUX

- Adaptation SdB 5 000 €



AIDES ET SUBVENTIONS

- Anah 2 272 €
- CARSAT 2 728 €



Pas de restant à charge.

Propriétaire bailleur



Au Teil, immeubles de deux logements dégradés de 78 m² chacun.

MONTANT TRAVAUX

- Post-séisme 211 707 €



AIDES ET SUBVENTIONS

- Assurance 148 167 €
- Anah 23 768 €
- CCARC 7 576 €
- Commune 5 038 €



Restant à charge 27 158 €

Recette locative hors charge de 1 053 €, déduction fiscale revenus de 85 %.

COMMENT PROCÉDER ?

Premier contact

Prise de rendez-vous avec un conseiller SOLIHA au 04 75 79 04 70.
Étude du projet de travaux et de son éligibilité aux aides.



2



Visite du logement

Réalisation du diagnostic du logement par un expert SOLIHA.
Finalisation du programme des travaux.
Compte-rendu de visite avec les aides mobilisables.

Dépôt du dossier

Demande des devis de travaux et d'autorisation d'urbanisme par les propriétaires.
Dépôt du dossier de demandes de subventions par SOLIHA



Réalisation des travaux

Démarrage des travaux après accord des financeurs (sauf pour la réparation liées au séisme).
Avances et acomptes possibles.

Subventions

Viste de conformité des travaux.
Préparation du dossier de paiement par SOLIHA.



AIDES
FINANCIÈRES
& CONSEILS

04 75 79 04 70

www.aujourdhuihabitat.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
DRÔME

4 Boulevard Jean Jaurès 07400 LE TEIL

Permanence sur RDV le lundi, mardi et jeudi de **8 h 30 à 12 h 30** et de **13 h 30 à 17 h 30**.

Permanences tournantes sur les autres communes du territoire sur RDV.

ALBA-LA-ROMAINE - AUBIGNAS - BAIX - CRUAS - LE TEIL - MEYSSE - ROCHEMAURE
SAINT-BAUZILE - SAINT-LAGER-BRESSAC - SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON - SAINT-PIERRE-LA-ROCHE
SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC - SAINT-THOMÉ - SAINT-VINCENT-DE-BARRES - VALVIGNIÈRES